

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
 Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
 Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
 Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

GR®89 CHEMIN DE MONTAIGNE
 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
 ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT
 PARC-RÉGION 2019/2020

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Vu la délibération n° 20181108-16 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 8 novembre 2018, relative à l'approbation de la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Puy-de-Dôme pour la poursuite du linéaire du GR89®Chemin de Montaigne entre la Place du Pirou à Thiers et La Dore au niveau du pont qui l'enjambe à Pont-de-Dore, limite administrative de la commune de Thiers.

Dans son courrier du 25 juillet 2019, la Ville de Thiers confirme son accord pour que la Communauté de Communes lance les études en vue de l'édification d'une passerelle sur la Durolle, aménagement nécessaire pour assurer la continuité du linéaire. La ville s'engage à prendre un arrêté réglementant la circulation motorisée sur la passerelle et dans le gué dès lors que celle-ci sera réalisée.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez ont signé un Contrat de Parc pour la période 2019/2021.

Dans le cadre de la programmation 2019 de ce Contrat, le projet d'investissement pour des « travaux d'aménagement d'une passerelle sur la Durolle-GR®89-Chemin de Montaigne » peut bénéficier d'un financement. Celui-ci peut couvrir 80% des dépenses engagées.

Voici le plan de financement prévisionnel du projet :

DÉPENSES		RECETTES
Fourniture et pose de mobilier de jalonnement GR89		AUTOFINANCEMENT 20%
Pupitres d'interprétation	1 100€	
Mâts et lames directionnels	1 100€	
Pose	1 500€	
TOTAL		13 000€
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre (passerelle et abords)		CONTRAT RÉGION / PNRLF 80%
Maitrise d'œuvre archi/infra	6 300€	
Bureau de contrôle structure	1 500€	
Etude de sol	2 000€	
Relevé de géomètre	1 500€	
TOTAL		11 300€
Travaux d'aménagement (passerelle et abords)		52 000€
Réalisation de la passerelle – talutage des rives – aménagements anti usages motorisés	50 000€	
TOTAL		50 000€
MONTANT TOTAL H.T.		65 000€

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc 2019/2021.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20190912-20190912_27-DE
Regu le 26/09/2019